



Rapport sur la sécurité 2016

Le niveau de sécurité aérienne reste élevé



L'ensemble des mesures de sécurité vise à éviter tout accident dans l'aviation commerciale et à limiter au minimum les incidents et accidents dans l'aviation non-commerciale. À cet égard, il est capital que l'OFAC cible les risques les plus importants (probabilité d'occurrence multipliée par la gravité des dommages potentiels).

Aussi bien le programme européen que le programme suisse de sécurité aérienne soulignent l'importance de prendre en compte tous les éléments d'un système de gestion de la sécurité pour qu'une action soit suivie d'effets et efficace. Les accidents et incidents recensés dans le présent rapport jettent une lumière sur le passé. Notre office a cependant aussi le devoir de traiter la masse d'informations et de connaissances acquises en ayant le regard tourné vers l'avenir.

C'est ainsi que se conçoivent les barrières et filets de sécurité propres à prévenir les accidents et à réduire le risque au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre dans la pratique (*ALARP pour as low as reasonably practicable*). Certes, les données disponibles sur les accidents et les incidents ne reflètent en général que partiellement la réalité. Il n'empêche qu'elles sont au fondement de toute activité menée dans le cadre d'une surveillance ciblée et basée sur la performance et les risques.

La réalisation des objectifs fixés passe par la capacité à tirer les bonnes conclusions des événements et le dialogue avec les autres autorités et l'industrie. L'un des rôles essentiels de l'OFAC consiste à consolider et à analyser en profondeur les questions de sécurité touchant les divers domaines (opérations aériennes, infrastructure, technique), ce qui lui permet de concentrer ses efforts et sa surveillance sur les points sensibles en termes de sécurité : pour le bien des citoyens de notre pays et des passagers du monde entier.

Marc Keusch, responsable SRM

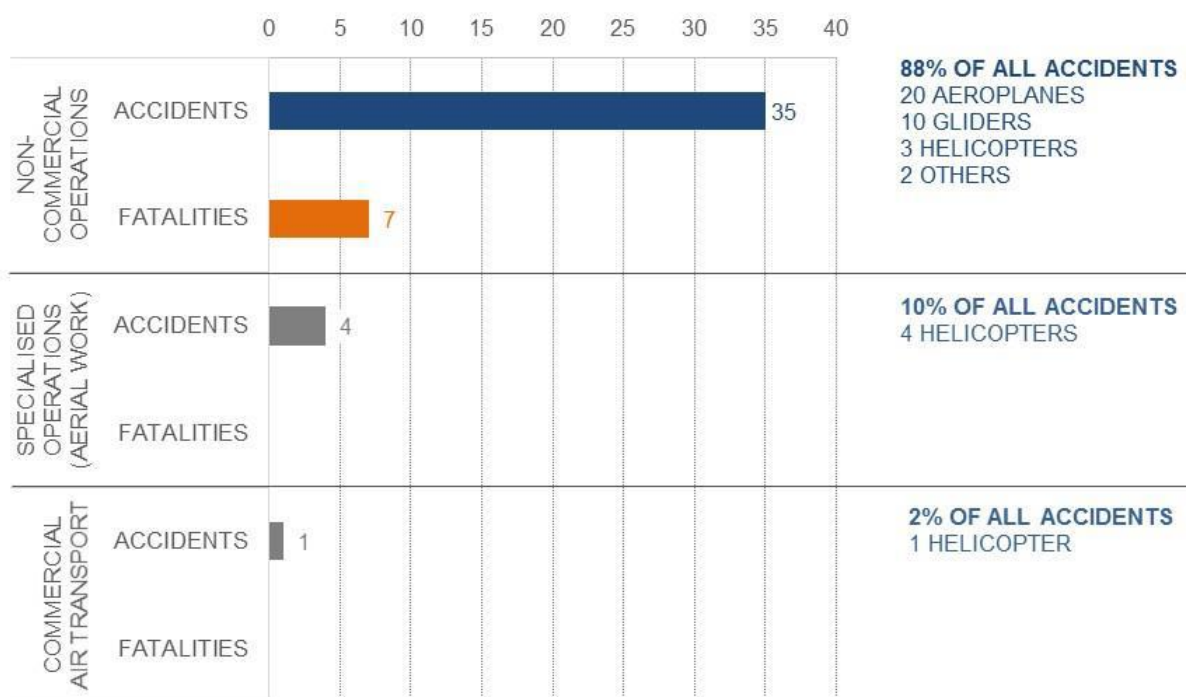


Nouvelle baisse du taux mondial d'accidents

L'aviation commerciale reste très sûre. Selon les chiffres de [l'Association internationale du transport aérien \(IATA\)](#), le taux d'accidents dans le monde est passé en une année de 1,79 à 1,61 accident par million de vols. Dans une perspective européenne, 2016 a été l'année la plus sûre de l'histoire de l'aviation commerciale européenne. On ne déplore ainsi en Europe que 8 accidents d'avions commerciaux d'un poids maximal au décollage supérieur à 5,7 tonnes.

L'accident le plus grave survenu en 2016 s'est produit le 28 novembre 2016 près de Medellin où un Avro RJ85 qui avait décollé de Bolivie avec 71 personnes à son bord s'est écrasé au sol sans laisser de survivants à la suite d'une panne de carburant. La chute d'un Airbus 320 égyptien en mai 2016, qui a coûté la vie à 66 personnes, reste encore inexpliquée. On sait qu'un incendie s'était déclaré à l'avant de l'appareil pour une cause indéterminée.

40 accidents d'avions en Suisse et d'avions immatriculés en Suisse à l'étranger en 2016



S'agissant de la statistique des accidents, 2016 a été également une bonne année pour l'aviation civile suisse. On ne déplore aucun accident d'avion commercial. En additionnant le nombre d'accidents survenus en Suisse (y compris ceux d'avions immatriculés à l'étranger) et les accidents d'avions immatriculés en Suisse à l'étranger, on aboutit à un total de 40 accidents en 2016 contre 60 en 2015. Sept personnes ont perdu la vie (contre 14 en 2015) dont quatre dans des accidents de planeur.

Le taux d'accidents tous aéronefs confondus (mais sans prendre en compte les hélicoptères) est passé de 70 (en 2015) à 39 (en 2016) accidents par million de vols. En revanche, le taux d'accidents d'hélicoptères est passé dans le même temps de 3 à 5 accidents pour 100 000 mouvements. On n'enregistre cependant ici aucun accident mortel en 2016.

Sauf dans trois cas (accidents d'hélicoptère), les accidents ont été le fait de petits aéronefs d'une masse maximale au décollage inférieure à 2250 kg. Parmi les principales causes (déjà

établies) d'accident, on trouve la perte de contrôle à la suite d'une perte de puissance du moteur, les conditions météorologiques défavorables ou encore les sorties de piste incontrôlées au décollage ou à l'atterrissage. On enregistre également une collision de deux avions en vol et deux collisions au sol.

Le nombre de pénétrations non autorisées dans un espace aérien reste élevé



La grande complexité de l'espace aérien suisse conjuguée à des pics de trafic a provoqué de nombreuses pénétrations non autorisées d'aéronefs dans un espace aérien et accru les risques de quasi-collision. Après la forte recrudescence des pénétrations non autorisées dans un espace aérien enregistrée en 2014 et en 2015, leur nombre a quelque peu reculé en 2016, notamment en ce qui concerne les avions immatriculés en Suisse, mais reste néanmoins élevé. En 2016, 353 cas ont été signalés, la majorité pour les espaces aériens de classe C (106 cas) et D (219 cas). Depuis l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 376/2014, ces infractions sont aussi notifiées par les pilotes (alors qu'auparavant, elles l'étaient uniquement par Skyguide). Entre autres mesures de prévention, l'OFAC a réalisé [cinq petits films](#) de sensibilisation avec le concours des milieux intéressés.

Davantage d'incidents impliquant les drones notifiés

Les ventes de drones, surtout à des fins récréatives, ont explosé ces dernières années. On estime - il n'existe aucun chiffre précis - que plus de 100 000 drones ont été vendus en Suisse. Le nombre d'incidents déclarés impliquant des drones - dans la plupart des cas signalés par les équipages d'avions - ont nettement progressé l'année dernière. Les chiffres doivent également être appréhendés à la lumière de l'obligation de compte rendu introduite par le règlement (UE) n° 376/2014. En 2016, 48 comptes rendus RPAS ont été notifiés : 28 par des pilotes ou des aéroports en Suisse, cinq par des équipages suisses à l'étranger, six dans le cadre de tests de drones. Les cas restants n'ont aucun rapport avec des aéronefs habités. On ne signale en 2016 aucune collision avec un drone.